

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 28/05/10

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20100521-42899-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 mai 2010

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE COLLECTIVITÉS NUMÉRIQUES

SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE BONNIÈRES-SUR-SEINE, BOUGIVAL, EPÔNE, GUERVILLE, JOUY-EN-JOSAS, MAGNANVILLE, ORGEVAL, ROSNY-SUR-SEINE, SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE, SARTROUVILLE ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES ET FORÊTS D'YVELINE.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. MAURICE SOLIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 22 décembre 2005 relative au dispositif Collectivités Numériques ;

Vu la délibération du Conseil Général du 3 juillet 2009 donnant délégation à la Commission Permanente, article 62 ;

Vu les dossiers de demande de subvention présentés par les communes de Bonnières-sur-Seine, Bougival, Epône, Guerville, Jouy-en-Josas, Magnanville, Orgeval, Rosny-sur-Seine, Saint-Nom-la-Bretèche, Sartrouville et la communauté de communes Plaines et Forêts d'Yveline ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer une subvention aux communes de Bonnières-sur-Seine, Bougival, Epône, Guerville, Jouy-en-Josas, Magnanville, Orgeval, Rosny-sur-Seine, Saint-Nom-la-Bretèche, Sartrouville et à la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline, conformément aux tableaux figurant en annexe de la présente délibération.

Prend acte que les opérations des communes de Bonnières-sur-Seine, Jouy-en-Josas, Magnanville, Orgeval, Sartrouville et celle de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline ont fait l'objet d'accords de commencement anticipé avant attribution des subventions départementales.

Les crédits de paiement correspondants, d'un montant total de 61 226 €, sont et seront inscrits au budget départemental, chapitre 204 article 20414, exercices 2010 et suivants, sous réserve du vote des crédits afférents au Budget Supplémentaire 2010.